

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-472 DU 21 OCTOBRE 1996

abrogeant les dispositions du Décret N° 90-287 du 05 Octobre 1990 portant nomination de Ministres Conseillers et Premiers Conseillers de la République du Bénin près des Ambassades.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N°90-287 du 05 Octobre 1990 portant nomination des Ministres Conseillers et Premiers Conseillers de la République du Bénin près des Ambassades ;
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Septembre 1996 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur Abdul Wahab ASSOUMA, Ministre Conseiller près l'Ambassade du Bénin à Alger les dispositions de l'article 1er du Décret N°90-287 du 05 Octobre 1990 portant nomination de Ministres Conseillers et Premiers Conseillers de la République du Bénin près des Ambassades.

.../...